



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des Libertés
Publiques et des Affaires
Décentralisées

2^{ème} Bureau
Urbanisme et Affaires
domaniales

Affaire suivie par : Isabelle GAMOND
Tél. : 04 72 61 64 71
Courriel : isabelle.gamond@rhone.gouv.fr
Fax : 04 72 61 63 43

Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

Projet de réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) «Centre bourg laurentinois» sur la commune de Saint-Laurent-de-Mure.

Procès-verbal de déroulement des opérations (article R112-20 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique)

Par délibération du 27 janvier 2016, le conseil municipal de la commune de Saint-Laurent-de-Mure a approuvé les dossiers d'enquêtes, d'une part préalable à la déclaration d'utilité publique et d'autre part parcellaire, établis par l'Etablissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPOA) relatifs au projet de réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) «Centre bourg laurentinois» sur la commune de Saint-Laurent-de-Mure, et autorisé l'EPOA à demander au préfet de prescrire conjointement une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à ce projet.

Le préfet du Rhône a saisi le président du tribunal administratif de Lyon, par courrier du 25 avril 2016, en vue d'obtenir la désignation d'un commissaire enquêteur pour les enquêtes publiques, d'une part préalable à la déclaration d'utilité publique et d'autre part parcellaire, relatives au projet de réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) «Centre bourg laurentinois» sur la commune de Saint-Laurent-de-Mure.

Cette demande a été reçue et enregistrée par le tribunal administratif de Lyon le 28 avril 2016.

Le 25 mai 2016, étaient désignés pour ces enquêtes publiques, par décision n°E16000112/69, Monsieur Gaston MARTIN, ingénieur civil des Ponts et Chaussées en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Yves VALENTIN, chargé de sécurité dans l'industrie en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les dates et horaires de permanence du commissaire enquêteur en mairie de Saint-Laurent-de-Mure ont été arrêtés avec lui le 26 mai 2016.

Le même jour, l'arrêté d'ouverture des enquêtes conjointes a été signé par le préfet du Rhône. Il rappelle le déroulement des opérations pour ces enquêtes.

Le 31 mai 2016, le commissaire enquêteur est venu en préfecture du Rhône pour recevoir un exemplaire du dossier d'enquête, un exemplaire de l'arrêté d'ouverture des enquêtes publiques, un courrier rappelant les obligations du commissaire enquêteur et pour coter et parapher le registre d'enquête préalable à

Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Accueil du public : Préfecture du Rhône – 18 rue de Bonnel – 69003 Lyon

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

la déclaration d'utilité publique, à feuillets non mobiles, devant être mis à disposition du public en mairie de Saint-Laurent-de-Mure.

Documents d'enquête publique :

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique élaboré par l'EPORA était complet au regard des pièces exigées par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Le 2 juin 2016 le dossier d'enquête et le registre d'enquête publique ont été adressés en mairie de Saint-Laurent-de-Mure pour mise à disposition du public du lundi 20 juin au vendredi 22 juillet 2016 inclus, dates de l'enquête publique.

Publicité de l'enquête publique :

Un avis au public reprenant les informations nécessaires à la bonne information du public a été diffusé, conformément à la réglementation, dans deux journaux locaux. Les parutions ont eu lieu dans :

- Le Tout Lyon Affiches : le 4 juin 2016 et le 25 juin 2016,
- Le Progrès (édition du Rhône) : le 3 juin 2016 et le 20 juin 2016.

Cet avis a aussi été affiché en mairie de Saint-Laurent-de-Mure du 2 juin 2016 au 22 juillet 2016. Cet affichage a été attesté par le maire de Saint-Laurent-de-Mure, au premier jour de l'affichage et au dernier jour de celui-ci.

La publicité de l'enquête a ainsi été régulièrement effectuée au regard du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique qui régit cette enquête.

Déroulement de l'enquête publique :

Le commissaire enquêteur s'est assuré de l'affichage de l'avis d'enquête publique en mairie de Saint-Laurent-de-Mure, de l'ouverture du registre d'enquête par le maire de la commune, de la mise à disposition du public du dossier d'enquête et du registre d'enquête pendant toute la durée de celle-ci. Il a reçu le public aux jours et heures indiqués sur l'arrêté d'ouverture d'enquête et l'avis au public. Il s'est assuré de la clôture du registre par le maire de la commune en fin d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public pour recevoir ses observations, en mairie de Saint-Laurent-de-Mure :

le lundi 20 juin 2016 de 14h à 17h
le jeudi 30 juin 2016 de 14h30 à 17h30
le mardi 12 juillet 2016 de 9h à 12h
le mercredi 20 juillet 2016 de 9h à 12h

Les observations du public pouvaient aussi être transmises au commissaire enquêteur en mairie de Saint-Laurent-de-Mure par courrier à son attention.


A l'issue du dernier jour d'enquête, le 25 juillet 2016, le registre d'enquête a été clos par le maire de la commune et remis au commissaire enquêteur avec le dossier d'enquête publique.

Le 3 août 2016, le commissaire enquêteur a remis ces documents en préfecture, accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées sur le projet.

Fait à Lyon, le **23 AOÛT 2016**

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire général adjoint
Sous-Préfet de l'arrondissement de Lyon


Denis BRUEL